

AFDAS : OPCO de la branche Sport

AFDAS

Le 1^{er} avril 2019, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, l'Afdas devient opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

Missions principales :

- Accompagner le développement de l'alternance
- Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE - PME
- Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
- Accompagner les mutations économiques
- Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs)
- Informer les Entreprises sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable et les accompagner dans l'analyse et la définition des besoins en compétences pour leurs projets d'adaptation à la transition écologique

L'INSCRIPTION A L'AFDAS

Pour saisir une demande de prise en charge, **il est nécessaire au préalable de créer son compte à l'AFDAS en complétant le formulaire d'identification.**

4 étapes :

- Connectez-vous au [portail suivant](#)
- Enregistrez-vous à l'aide de votre numéro de SIRET et de votre code IDCC applicable
- Cliquer sur « Suivant »
- Complétez et validez le formulaire

Vous recevrez un premier mail accusant réception de votre demande.

Vous recevrez un second mail avec vos identifiants Afdas ou en cas de refus notre orientation vers un autre Opco.

[Accéder aux déclarations de salaires Afdas](#)

[Accéder au guide « effectuer sa demande d'adhésion »](#)

LA DEMANDE DE FINANCEMENT

- Renseignez en ligne votre demande de prise en charge : choix du prestataire, des modules de formation, inscription des stagiaires, demande de financement
- Suivi de l'évolution de votre demande : acceptez ou rejetez les propositions de financement faites par l'Afdas, modifiez ultérieurement la demande et le refinancement

Le portail sert également de plateforme unifiée permettant de signer les conventions de formation et de déclarer les présences aux différents modules de formation souscrits.

[Accéder au guide « portail adhérent »](#)

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | *Siège social* : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.